

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 PP 110 Marché public de maîtrise d'œuvre sur esquisse + pour la construction de bâtiments de remise pour véhicules, de bureaux et de manœuvre pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) sur le site de Valenton (94460) - Individualisation d'une autorisation de programme.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-21-6e ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération 2021 PP 56 approuvant le principe de l'opération relative au concours restreint en vue d'un marché public de maîtrise d'œuvre sur esquisse + pour la construction de bâtiments de remise pour

véhicules, de bureaux et de manœuvre pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) sur le site de Valenton (94460);

Vu la décision du 23 juillet 2021, par laquelle le préfet de Police a décidé de déclarer lauréate l'équipe proposée par le jury ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 novembre 2021, par lequel le préfet de Police sollicite l'autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de bâtiments de remise, de manœuvre et de bureaux pour les services d'instruction de la BSSP situé à Valenton (94460) ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Les pièces (cahier des clauses administratives particulières et acte d'engagement et ses annexes) du marché de maîtrise d'œuvre sur esquisse + pour la construction de bâtiments de remise pour véhicules, de bureaux et de manœuvre pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) sur le site de Valenton (94460) sont approuvées.

Article 2 : Le préfet de Police est autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre sur esquisse + pour la construction de bâtiments de remise pour véhicules, de bureaux et de manœuvre pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) sur le site de Valenton (94460) avec le groupement composé de REICHEN ET ROBERT & ASSOCIES (Architecte mandataire) – BERIM (Structures, Fluides, VRD, Economie de la construction, Désamiantage) - AGI2D (HQE) - ACOUSTIQUE & Conseil (Acoustique).

Article 3 : Une autorisation de programme de 2 906 000,00 € TTC est affectée à la section d'investissement du budget spécial de la préfecture de Police, section d'investissement, exercice 2021 et suivants, chapitre 901, article 1311, compte nature 2313, pour les marchés de maîtrise d'œuvre, du montant des marchés de prestations intellectuelles autres que les prestations de maîtrise d'œuvre, des révisions des marchés d'études, des aléas et imprévus pour la construction de bâtiments de remise pour véhicules, de bureaux et de manœuvre pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) sur le site de Valenton (94460).

Article 4 : Le préfet de Police est autorisé à recouvrer les participations relatives à cette opération financée par la Ville de Paris, les communes, les départements de la petite couronne qui feront l'objet des inscriptions aux mêmes chapitre, article et opération dudit budget.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO